

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°89-2023-339

PUBLIÉ LE 7 NOVEMBRE 2023

# Sommaire

## **Direction départementale des finances publiques de l'Yonne /**

89-2023-11-06-00002 - Délégation de signature SGC Avallon (2 pages)

Page 3

89-2023-11-06-00001 - Procuration SGC Avallon (1 page)

Page 6

Direction départementale des finances  
publiques de l'Yonne

89-2023-11-06-00002

Délégation de signature SGC Avallon

Direction départementale des finances publiques de l'Yonne

**SERVICE DE GESTION D'AVALLON**

**12 rue Bocquillot**

**89200 AVALLON**

## **DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE LA RESPONSABLE DU SCG D'AVALLON**

La comptable, responsable du SGC d'AVALLON

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée

à **Mme Nadine MIRMAND**, Inspectrice des Finances publiques, adjointe, et à **M. Jean-Baptiste NIVOT**, Inspecteur des Finances publiques, adjoint

à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité de la comptable soussignée,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 36 mois et porter sur une somme supérieure à 10.000 €.

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

### **Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

aux agents désignés ci-après :


<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Durée et Montant</b>
Emmanuel DESMOUSSEAUX	Inspecteur	12 mois et 2.000 €
Corinne BOUGIS	Contrôleuse	6 mois et 1.000 €
Mauricette BECHARD	Contrôleuse	3 mois et 500 €
Fabienne MILLOT	Agent administratif	3 mois et 500 €

### **Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Yonne

A Avallon, le 6 novembre 2023

La comptable,



Corinne FABRE  
Inspectrice divisionnaire hors classe

Direction départementale des finances  
publiques de l'Yonne

89-2023-11-06-00001

Procuration SGC Avallon

## PROCURATION

La soussignée Corinne FABRE, Inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques,

Responsable du SGC d'AVALLON

Déclare

- constituer pour son mandataire spécial et général

Mme Nadine MIRMAND, Inspectrice des Finances publiques, adjointe

- l'autoriser à effectuer les déclarations de créances et à agir en justice.
- lui donner procuration générale à l'effet de signer en cas d'empêchement de sa part sans que le non empêchement soit opposable aux tiers, tous les actes relatifs à la gestion du SGC d'AVALLON

et aux affaires qui s'y rattachent.

- donner de semblables pouvoirs à

M. Jean-Baptiste NIVOT, Inspecteur des Finances publiques, adjoint  
et Mme Maité PERRIER, Contrôleuse des Finances publiques,

pour en faire usage en cas d'empêchement de sa part ou de celle de Mme MIRMAND  
sans que le non empêchement soit opposable aux tiers.

- entendre ainsi transmettre à Mme MIRMAND, M. NIVOT et à Mme PERRIER tous les pouvoirs suffisants pour qu'elles puissent, sans son concours mais sous sa responsabilité gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.
- prendre l'engagement de ratifier tout ce que ses mandataires auront pu faire en vertu de la présente procuration.
- mettre fin à tous les pouvoirs antérieurement donnés, relatifs à la Trésorerie d'AVALLON et à celle de Tonnerre

Fait à Avallon, le 6 novembre 2023

Signature de  
Mandant (1)

  
Corinne FABRE

Signature

  
Nadine MIRMAND

Signature

  
Jean-Baptiste NIVOT

Signature

Maité PERRIER

Visé le

La Directrice Départementale des Finances Publiques

) faire précéder la signature de  
« Bon pour pouvoir »